

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, le 14 juillet.

S. M. la reine a nommé M. Mudge, lieutenant-colonel du génie, renommé pour sa science en géométrie géographique, et M. Featherstonhaugh, connu par ses voyages dans l'Amérique du Nord, pour se rendre ensemble et sans retard aux Etats-Unis, à l'effet de travailler conjointement avec les commissaires nommés de la part du gouvernement américain, à l'arrangement de la question territoriale avec l'état du Maine. (Globe.)

Birmingham est assez tranquille. Dans les meetings que les chartistes tiennent dans d'autres localités, on entend le langage le plus violent et les excitations incessantes qui engagent le peuple à s'armer. (Courier.)

La Banque d'Angleterre a refusé aujourd'hui d'ouvrir un compte de départ qui lui était demandé par certaine personne représentant la Banque commerciale de Londres qui se forme en ce moment. Cela ne doit surprendre personne; car on sait combien la Banque d'Angleterre tient à son monopole et voudrait détruire toute rivalité. Mais comme il existe d'autres moyens à Londres de faire des dépôts et de les placer d'une manière sûre, ce refus de la Banque n'est d'aucune importance pour les directeurs de la Banque du commerce et n'aura d'autre effet que de prouver encore plus combien l'esprit qui dirige la Banque d'Angleterre est étroit et mesquin. (Globe.)

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9 courant. Elles sont favorables pour les créanciers étrangers. Les ministres ayant déclaré dans les cortès que la session ne serait pas close avant que la mesure pour le dividende de la dette étrangère n'ait passé, ainsi que le budget, plusieurs sociétés se sont organisées, pour faire des propositions relatives au nouvel emprunt sanctionné par les cortès, et ce matin on a reçu à la bourse de Londres, l'ordre d'acheter des 3 p. c. lesquels avec un tiers en numéraire, seront à Lisbonne reçus en paiement du nouvel emprunt.

FRANCE. — Paris, le 16 Juillet.

On lit dans le Moniteur la dépêche télégraphique suivante: Strasbourg, 15 juillet.

Le préfet du Bas-Rhin, à M. le ministre des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères vient de donner avis à M. de Bacourt, que le 10, on a reçu à Vienne la nouvelle que le sultan Mahmoud était mort le 30. (Interrompu par la nuit.)

Le Moniteur parisien dans sa deuxième édition, qui a paru à 8 heures du matin, contient la fin de cette dépêche: « Le 30 juin, son fils aîné, déclaré majeur par le divan, a été proclamé empereur. Le 28, l'ordre avait été envoyé à Hafiz-Pacha de suspendre les hostilités. »

Nous allons tracer rapidement la biographie de cet homme extraordinaire apprécié si diversement pendant sa vie, mais pour lequel le jour d'un jugement impartial est arrivé, puisqu'il n'appartient plus qu'à l'histoire.

Mahmoud avait 23 ans lorsqu'au mois de mai 180, une de ces révolutions sanglantes, si fréquentes en Orient, lui ouvrit le chemin de l'empire. Son cousin Selim, précipité du trône par les janissaires, languissait dans les prisons du sérail, tandis que Mustapha, le rival de Selim, couronné à sa place, tenait le sceptre d'Othman. Le fameux Baratlar pacha, le serviteur et l'ami de Selim, avait pris les armes pour délivrer son maître. Il avait vaincu les janissaires, il entourait le sérail, menaçant d'en briser les portes si on ne lui rendait Selim. Les portes s'ouvrirent, mais au lieu de son maître, on ne lui livra que son cadavre. Mustapha avait donné ordre de le faire mourir. Mais sa cruauté ne lui profita point. Le Baratlar tira de l'obscurité le jeune Mahmoud, frère de Mustapha, et le proclama sultan.

Après avoir passé sa première jeunesse dans les mains des eunuques, n'ayant d'autres distractions que l'étude des littératures turque et persane qu'il a possédées toute sa vie d'une manière supérieure; Mahmoud, plus heureux que les autres princes de sa race, devait recevoir, avant son élévation, des leçons d'un souverain qui avait passé par toutes les épreuves. Devenu le com-

pagnon de captivité de son jeune cousin, Selim l'avait pris en affection, l'avait initié à sa haine contre les janissaires ainsi qu'à ses projets de réforme, et avait osé dans l'esprit de son élève, des germes que le temps devait mûrir et développer.

La nature avait donné à Mahmoud une âme fortement trempée, une volonté ardente et impétueuse, que ne devaient arrêter ni les difficultés ni les périls. Lorsqu'il monta sur le trône, l'empire Ottoman se trouvait dans une des crises les plus affreuses qu'il ait traversées depuis sa fondation. L'autorité du souverain était comme anéantie. La plupart des pachas, en usant des embarras ou les guerres avec la France et la Russie avaient jeté Selim, étaient parvenus, les uns ouvertement, les autres avec plus de ruse et de mystère, à se rendre à peu près indépendants de la Porte. Des familles puissantes s'étaient saisies du gouvernement de l'Asie mineure. Le pouvoir féodal avec tous ses abus, s'était réuni dans ces contrées. En Egypte, Méhémet-Ali commençait à jeter les véritables fondemens de sa puissance. En Epire, dans la Serbie, la Bosnie, la Moldavie, la Valachie, l'autorité de la Porte n'était pas mieux respectée. A Constantinople, les janissaires par leurs perpétuels soulèvements, paralysaient l'action du pouvoir. Toutes les ressources étaient épuisées, le trésor vide, les armées décimées. Pour mettre le comble à tant de misère, la corruption rongea le cœur de l'état. L'empire menaçait ruine de toutes parts.

Dès que Mahmoud put faire acte d'autorité, il s'appliqua à remédier aux maux de l'état. Recouvrer sur les Russes des provinces qu'ils avaient conquises, et recomposer le faisceau brisé de l'autorité souveraine. Telle fut la double tâche à laquelle il dévoua les premières années de son règne. Mais il échoua dans ses efforts contre les Russes. Des revers accablans et continuel détruisirent ses armées, démoralisèrent ses peuples et anéantirent ses dernières ressources. Au mois de mai 1812, cédant à ses ministres, aux membres du divan, aux chefs des janissaires et de l'armée, il signa la paix de Bucharest, qui lui enleva une partie de la Moldavie. Alors il s'appliqua successivement à soumettre les pachas, les janissaires, les chefs de la loi et de la religion. Tous les pachas qui eurent le malheur d'être assez puissans pour lui donner de l'ombrage, trouvèrent en lui un maître inexorable. Presque tous ils succombèrent, là où sa main ne s'appesantit point, c'est qu'elle ne put y atteindre.

En 1821, il avait accompli une partie de sa tâche. En Egypte, cependant, Méhémet-Ali, en Epire, le fameux Ali pacha conservaient une véritable indépendance de fait. Méhémet-Ali, toutefois, avait les formes respectueuses d'un vassal fidèle. Mais Ali, pacha de Garina, ne gardait aucun ménagement. Il fallut deux années d'efforts pour l'abattre. Il succomba enfin, léguant à l'empire la révolution grecque, qu'il avait provoquée en appelant les Grecs à l'indépendance.

Pendant 6 années, la Grèce lutta héroïquement contre toutes les forces de l'empire ottoman. De l'insurrection grecque datent les misères qui ont affligé le règne de Mahmoud.

La lutte durait encore, lorsque le sultan résolut d'accomplir un projet qui n'avait cessé de préoccuper sa pensée, la destruction des janissaires. On en fit, dans tout l'empire, un massacre épouvantable; ils furent détruits par le fer et par le feu.

L'insurrection grecque durait toujours. Les cabinets, avertis par le cri des peuples, consacrèrent l'indépendance de la Grèce achetée par le martyr de ses plus courageux enfans.

Au mois d'avril 1828, les armées russes se précipitèrent sur la Turquie d'Europe. De toutes les guerres que la Turquie a eues à soutenir contre la Russie, il n'en est pas de plus terrible que celle de 1828. Mahmoud signa la paix d'Andrinople (2 septembre 1829) qui le frappa sur tous les points, en Europe et en Asie, dans le présent et dans l'avenir.

Mahmoud se trouva hors d'état de réparer ses malheurs: il ne put retrouver son ancienne énergie et lorsque Méhémet-Ali envahit la Syrie en 1832, il le trouva désarmé. Il se vit contraint de signer (avril et juillet 1833), ces traités de Koniach et d'Unkiar-Skelessi. Par le premier de ces traités, il abandonna à Méhémet-Ali l'investiture de la Syrie; par le second, il consacra l'intervention de la Russie dans les affaires intérieures de son empire.

Mahmoud avait commencé la guerre contre le pacha, lorsque la mort est venue le frapper dans sa 51^e année de son âge. Il laisse deux fils. L'aîné qui est sur sa 17^e année, a été reconnu

empereur, son père, avant de mourir, a laissé un conseil de régence pour diriger les conseils du jeune souverain.

Hier, à quatre heures, la famille de Barbès et ses défenseurs eurent connaissance de la commutation sans savoir pourtant encore la nature de la peine qui avait été substituée à la peine de mort. Ils se transportèrent immédiatement à la prison du Luxembourg pour apprendre au condamné l'issue de leurs démarches.

Barbès depuis le moment de sa condamnation avait conservé toute son impassibilité, et il semblait fonder peu d'espoir sur les démarches qu'il savait que sa famille avait faites. Hier surtout dans la matinée, bien qu'il n'eût rien perdu de son calme et de sa résignation, son attitude avait quelque chose de plus mélancolique: il croyait que l'exécution de son arrêt devait avoir lieu le lendemain et il avait passé une partie de la journée dans sa cellule, occupé à lire le Manuel du Chrétien.

A quatre heures, le greffier de la prison vint le prévenir qu'il eût à descendre immédiatement au parloir. M. le directeur avait fait ouvrir le guichet qui sépare d'ordinaire les visiteurs et les détenus, et à peine Barbès était-il sur le seuil que déjà sa sœur et son beau-frère s'étaient jetés dans ses bras... et tous fondirent en larmes.

Après quelques instans donnés aux émotions d'une pareille scène, Barbès demanda quelle était la peine prononcée. Sa famille l'ignorait encore.

Durant une partie de la soirée, Barbès s'entretenait longuement avec les employés de la maison, et ne chercha en aucune façon à déguiser les sentimens qu'il éprouvait: « La leçon a été rude pour moi, disait-il, et quoi qu'on fasse de moi, mon rôle politique est fini. »

A minuit, M. Guillot, entrepreneur du transport des condamnés, a reçu de M. le préfet de police l'ordre de se rendre dans la nuit à la prison du Luxembourg avec deux voitures cellulaires pour conduire les condamnés à leur destination. Malgré le peu de temps qui était donné à l'entrepreneur, le service fut promptement organisé. A deux heures du matin, les deux voitures, escortées par un détachement de gardes municipaux à cheval, partirent des ateliers rue du Chemin-Vert et se dirigèrent vers la prison du Luxembourg par le pont d'Austerlitz, les quais et la rue de Seine.

Des une heure du matin, tous les condamnés détenus à la prison du Luxembourg avaient été prévenus séparément qu'ils devaient se tenir prêts à être transférés. Tous demandèrent dans quel lieu ils allaient être conduits; mais les employés de la prison l'ignoraient eux-mêmes.

A 3 heures, les deux voitures, l'une de dix cellules, attelée de cinq chevaux, l'autre de huit, attelée de quatre chevaux, étaient entrées dans la cour de la prison.

Ces voitures se composent de deux rangées de cellules séparées par un couloir intérieur sur lequel les portes des cellules s'ouvrent dans une direction disposée de façon que les détenus ne puissent ni se voir ni se parler.

Aux termes du cahier des charges imposé à l'entrepreneur, tous les condamnés qu'il transporte doivent être ferrés aux pieds et revêtus d'un costume mi-partie rouge et jaune. Il paraît, toutefois, qu'aujourd'hui l'administration a permis à l'entrepreneur l'infraction de cette partie du règlement, car aucun des condamnés du Luxembourg n'a été ni ferré ni habillé. Une autre disposition réglementaire enjoint de ne laisser aux condamnés ni tabac, ni argent, ni livres non autorisés. Cette disposition a été exécutée aujourd'hui: tous les condamnés s'y sont soumis sans observations, à l'exception de Philippe qui ne s'est dessaisi de sa pipe qu'après beaucoup d'hésitation.

Chacun des condamnés a été conduit séparément et enfermé dans la cellule qui lui était destinée et sans savoir ni s'il partait seul ni avec qui il partait.

Dans la plus petite voiture ont été placés Martin Bernard, Delsade, Austen, Mison et Barbès.

Barbès est monté le dernier. Lorsqu'on lui a fait les questions d'usage pour savoir s'il avait de l'argent ou du tabac, il a répondu négativement. « Avez-vous des livres? lui a-t-on dit encore. — En voici un, a-t-il répondu, il ne m'était pas inutile hier. » C'était le Manuel du Chrétien; ce livre lui a été laissé. Au moment de partir, Barbès a remercié le directeur de tout ce

Feuilleton.

PSYLLA.

Grâce à Dieu, ajoute-t-il, la vipère est le seul reptile vénimeux qui se rencontre en France, et pourtant la France compte de nombreuses variétés de la riche et belle famille des reptiles.

La couleuvre à collier est un reptile fort doux, fort inoffensif, qui ne peut pas faire la plus petite morsure, par la raison qu'il n'a point de dents; elle s'apprivoise avec une grande facilité. Il y a deux ans, un des écrivains qui travaillent le plus assidûment à la Presse, rapporta de la campagne une énorme couleuvre à collier, qu'il destinait à figurer dans un grand bocal rempli d'esprit de vin, parmi une collection de reptiles.

La couleuvre, oubliée pendant quelques jours dans la boîte qui la renfermait, finit par ouvrir cette boîte; et un matin, celui dont je vous parle, surpris sans surprise et sans cette répugnance qu'inspirent en général les animaux rampans, vit la couleuvre entrer dans sa chambre à coucher, reconnaître les lieux avec une hardie circonspection, et se promener paisiblement sur le tapis. A la fin, quand elle eut bien remarqué que le seul bruit qui troublait le silence de l'appartement était le seul bruit qui courait sur du papier, elle se dressa droite comme une plume, l'angle des moulures du lit, se hissa sur la couverture et vint se blottir sans façon sous l'édredon qui recouvrait les pieds du feuilletoniste, alors tout paisiblement jusqu'au moment où l'homme de lettres se leva, déposa son pupitre sur une table, revêtit sa robe de chambre et passa dans son cabinet. Alors le reptile descendit comme lui du lit, le suivit et se glissa familièrement sous les coussins du divan. Il y resta toute la journée et finit par y établir son domicile; si bien qu'un peu, et après un mois à peine, une amitié réelle et fort tendre s'établit entre la couleuvre et le journaliste.

Chaque matin, dès que le jour paraissait, elle quittait le salon, entrait dans la chambre à coucher, montait sur le lit et se blottissait sous le traversin de son maître, occupé à écrire. Tant que durait le travail, elle restait là immobile; mais sitôt qu'elle entendait la plume s'arrêter et le pupitre se replier sur sa place sur la table, Psylla, — c'est le nom qu'elle avait reçu, — sortait sa jolie petite tête de ses yeux Porcellier, s'avançait avec une grace

pareuse, sifflait doucement, faisait la belle, s'éclairait, se roulaît, glissait et venait entourer, de ses longs et brillants replis, le cou de son maître sur les lèvres duquel, de sa petite langue fourchue, elle donnait un baiser. Puis elle joint capricieusement avec la main de l'artiste, se montrait coquettement à travers les plus des convulsions; disparaissait, reparaisait et prodiguait mille joyeuses et mille tendres agaceries. Un bruit mettait d'ordinaire un terme à ces ébats; c'était le léger frémissement des porcelaines du déjeuner que l'on apportait. Psylla devenait alors immobile et attentive. Sa petite langue fourchue sortait avec rapidité de sa bouche mignonne; puis, la gourmande montait sur la table, circulait à travers les tasses sans rien heurter, et attendait que le lait fût versé dans une soucoupe qui lui était réservée. Il fallait la voir humer les vapeurs qui s'exhalèrent de la et finir par plonger sa jolie tête dans le vase dont elle buvait le contenu jusqu'à la dernière goutte.

Le déjeuner fini, Psylla suivait son maître, de la chambre à coucher dans le cabinet de toilette. Là, elle ne restait pas oisive, elle se plongeait dans un bassin, se baignait avec complaisance, se livrait à mille jeux de natation, et venait se rouler sur le parquet en secouant les perles brillantes qui restaient attachées à sa peau délicatement marbrée. Après quoi elle grimait sur la table, se roulaît autour d'un large encrier de porcelaine, et restait là, semblable à un serpent d'airain qu'un artiste dans un moment de fantaisie, aurait ciselé autour de l'écritoire de vieux Sèvres.

Deux ou trois fois l'année, Psylla était prise d'un accès maladif de mélancolie profonde. Elle se retirait au fond d'un cabinet noir, y demeurait cinq ou six jours sans se montrer, et un beau matin reparaisait plus fraîche, plus vive, plus alerte et plus tendre que jamais. Elle avait, durant sa retraite, changé de peau, et l'on retrouvait au fond du cabinet, l'enveloppe légère et transparente comme une gaze tout de elle s'était dépeignée.

Le maître de Psylla dut s'absenter pendant un mois environ. Tant que dura cette absence, la couleuvre se montra triste et de mauvaise humeur; elle sifflait dès qu'un étranger s'approchait, et témoignait de la colère. Enfin, tous les efforts pour la faire manger restèrent inutiles, et la pauvre bête, était considérablement maigre, quand son ami revint de voyage. A la vue de l'ingrat qui l'avait quittée, elle témoigna une joie sans pareille, siffla doucement, s'élança sur les genoux de celui qui revenait, et donna tous les signes d'une joie vive et tendre. Une heure après, elle mangea une énorme grenouille, et huit jours s'étaient à peine écoulés, qu'elle avait retrouvé tout son embonpoint et repris toutes ses habitudes.

Cette amitié de l'artiste et de la couleuvre dura deux années entières, pendant lesquelles Psylla ne s'engourdisait point quand l'hiver arrivait, ainsi que le font les autres couleuvres en liberté. La chaleur de l'appartement la tenait éveillée, gaie et bien portante. Il fallut que son maître, vers la fin de l'hiver 1835, entreprit un nouveau voyage. La pauvre couleuvre, après avoir bien cherché celui qui l'avait encore quittée, vaincue par le chagrin et par le froid, — c'était au mois de février, — alla se réjouir dans une armoire pleine de vêtements de laine et finit par s'y endormir d'un sommeil léthargique. A quelques jours de là, son maître revint, et une vieille bonne, dans un accès de zèle, ouvrit brusquement l'armoire où se trouvait Psylla. A la vue inattendue de la couleuvre, épuisée, elle repoussa brusquement la porte de cette armoire... la tête de la pauvre bête engourdie était tombée sur le bord de l'armoire et fut écrasée.

Une larme mouilla les yeux de l'artiste, à la vue de ce pauvre petit corps inanimé, et ce fut avec un sentiment de tristesse qu'il déposa la pauvre Psylla dans un bocal plein d'esprit qui lui avait été destiné deux ans auparavant.

(La Presse.)

HENRI BERTHOUD.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE, A PARIS.

LE ZINC.

La variété des produits exposés cette année est telle qu'on ne peut accorder à chacun d'eux qu'une attention très-partagée. Cependant il est un produit, confondu parmi tant d'autres, qui nous paraît mériter une mention particulière. Nous voulons parler du zinc, métal jeune encore dans le commerce, et qui pourtant s'applique déjà aux plus grands travaux comme aux ouvrages les plus usuels.

La Société de la Vieille Montagne, a offert à l'attention publique des feuilles de zinc parfaitement laminées et divers spécimens de toitures qui nous ont paru conçus et travaillés avec une grande intelligence.

La couverture du vaste édifice de l'Exposition, faite tout entière en zinc des usines de la Vieille Montagne, celles de Bay, est une application pratique très-remarquable de quelques-uns des modèles exposés.

Dès longtemps, les emplois du zinc dans les alliages sont connus; mais ce n'est que depuis les dernières années de l'empire, qu'on a essayé de travailler ce métal pour la couverture des maisons et des terrasses, pour le doublage des navires, pour les conduites d'eau, chéneaux, gouttières, etc. En 1806, l'empereur, voulant encourager la réduction des minerais de zinc à l'état métallique, ordonna la mise en concession des mines de la Vieille

qu'il avait fait pour lui; et apercevant le greffier qui la veille lui avait annoncé la venue de sa famille et sa commutation: « Je vous remercie, lui a-t-il dit, de la bonne nouvelle que vous m'avez donnée hier. »

A l'instant où les portes de la voiture ont été fermées, Barbès ignorait encore quelle peine les lettres de commutation avaient prononcées.

Aucune escorte n'accompagnait cette voiture dans laquelle se trouvaient seulement un adjudant de gendarmerie et les deux gardiens ordinaires. Elle est sortie par la rue de Vaugirard, à franchi l'esplanade des Invalides, le pont d'Iéna et la barrière des Bons Hommes.

Dans la seconde voiture ont été placés Nougès, Philippet, Roudil, Guilbert, Lemière, Noël Martin, Longuet, Walch, Marechal et Pierné. Cette voiture, escortée par un détachement de gardes municipaux, à traverser les rues de Seine, des Saints-Pères, Rivoli, Louis-le-Grand, de la Chaussée, d'Antin et de Clichy. Arrivée à la barrière, où son escorte l'a quittée, elle a pris le chemin de la Révolte.

Un courrier, en avant de chacune des deux voitures, doit, durant tout le trajet, faire préparer les relais.

La première voiture est partie dans la direction du Mont-Saint-Michel.

La seconde dans la direction de Doullens. Il paraît bien certain maintenant que Barbès ne sera pas confondu au milieu des bagnes, parmi des assassins et des voleurs. Il est bien vrai, quoique plusieurs journaux annoncent son départ, ainsi que celui de Mialon, pour le Mont St.-Michel, qu'il est parti dans la nuit du 14 au 15 courant pour Brest, mais on nous assure qu'il sera séparé des forçats jusqu'au moment où une nouvelle commutation permettra de l'envoyer dans une maison de détention.

Il avait d'abord été décidé que Barbès subirait la peine des travaux forcés, ainsi que le portaient les lettres de grâce, mais plusieurs membres du cabinet se sont montrés fort mécontents de cette espèce de commutation, et ils étaient même disposés à abandonner le pouvoir, s'il n'avait pas été décidé qu'une commutation nouvelle adoucirait le sort de Barbès et des autres condamnés dans l'affaire du 12 mai, à l'occasion des fêtes de juillet.

La presse est tellement convaincue que la peine des travaux forcés ne sera pas appliquée à Barbès, qu'elle montre en général beaucoup plus de modération ce matin dans les réflexions que lui suggère encore la commutation de peine. Un journal prétend que M. Dufaure seul parmi les ministres se serait prononcé pour une commutation de peine. Mais il est positif que 4 des ministres se sont déclarés contre l'exécution de Barbès.

Plusieurs arrestations se rattachant à la politique viennent d'avoir lieu, en vertu de mandats délivrés directement par M. le préfet de police. Au nombre des personnes arrêtées, on cite un avocat, M. Richard Laheutière, ancien rédacteur de l'Intelligence, Hontang, administrateur du journal le Peuple, et Paquet, bottier; le nommé Combes, âgé de 19 ans, graveur, a été arrêté à son domicile par les soins du commissaire du quartier des Arcis. Il a été saisi chez lui environ 1500 cartouches; le père de Combes, qui est mort il y a quelque temps figurait au nombre des accusés d'avril.

Chez plusieurs des individus arrêtés on a trouvé des cartes d'affiliation à des sociétés diverses, telles que les Francs Bourguignons, les Amis de l'Egalité, etc.

On parle beaucoup depuis quelques jours d'un nouveau projet qui aurait été soumis à M. le maréchal Gérard, et qui équivaudrait au désarmement de la garde nationale; on ne serait pas éloigné de le mettre à exécution, mais on voudrait auparavant sonder la garde nationale, afin de savoir jusqu'à quel point elle montrerait du mécontentement dans le cas où ce plan serait adopté. Voici ce dont il s'agit :

On se rappelle que lors des troubles des 12 et 13 mai des bandes de séditieux se sont portées dans les maisons particulières, et qu'elles ont forcé les citoyens ou les personnes de leurs familles qui se trouvaient présentes à livrer les armes dont ils étaient détenteurs, comme faisant partie de la garde nationale. De cette manière, les insurgés sont parvenus à avoir plusieurs centaines de fusils. Il serait question de faire déposer désormais toutes les armes dans chaque mairie. Une espèce d'arsenal serait disposé de manière que toutes les armes fussent en sûreté, on donnerait à chaque garde national le numéro de son fusil, afin qu'il ne fût pas exposé à en recevoir un nouveau chaque fois qu'il serait de service, et on se chargerait à la mairie de les entretenir toujours prêts à servir.

Ce plan ne sera pas mis à exécution sans soulever de vives réclamations de la part de la garde nationale, et M. le maréchal Gérard ne s'est pas montré jusqu'ici très-disposé à lui donner son approbation.

Le programme des fêtes de juillet vient d'être arrêté; il y aura le 29 une grande revue. Le baptême du comte de Paris est est encore une fois ajourné.

Les journaux de Madrid manquent depuis deux jours. Ce

retard doit sans doute, comme d'habitude, être attribué à la présence sur la route de bandes carlistes.

NOUVELLES D'ORIENT.

Nous recevons les journaux de Smyrne du 29 juin, contenant des nouvelles de Constantinople jusqu'au 27. Elles ne font même pas mention de la maladie du sultan. Voici un extrait de ces journaux :

Constantinople, 25 juin.

» Son Exc. M. l'amiral Roussin a présenté cette semaine à la Porte une note dans laquelle la question de paix ou de guerre est nettement posée; cette note, remarquable par sa modération et la vérité des appréciations a, dit-on, produit le plus grand effet sur le gouvernement turc.

» La flotte du capitán-pacha était encore ce jour-là à l'ancre aux Dardanelles; mais nous savons d'une manière positive que samedi dernier on lui a expédié de Constantinople l'ordre de mettre à la voile; ainsi, au moment où nous écrivons, elle doit avoir quitté son mouillage.

» Deux tartares sont arrivés samedi dernier du camp d'Haiz pacha, ils n'ont apporté aucune nouvelle importante.

(ECHO DE L'ORIENT.)

Smyrne, 29 juin.

» La flotte ottomane se trouve toujours aux Dardanelles, occupant les mêmes positions que précédemment.

» L'amiral Lalande, avec trois vaisseaux, est à croiser encore en dehors du cap Baba. L'amiral a été rejoint par le prince de Joinville, qui a immédiatement passé à bord du Iéna. Le vaisseau le Jupiter est retourné au mouillage d'Ourlac.

» Le bateau à vapeur de guerre le Lapin a rallié l'escadre française, dont il doit faire partie. On croit que le steamer, le brick le Bougainville et un vaisseau, resteront dans les parages du cap Baba, et que le reste de l'escadre ne tardera pas à venir du côté d'Ourlac. La corvette la Favorite est repartie pour la Syrie.

» Le brick autrichien le Veneto, commandé par le capitaine de corvette Madalena, est parti jeudi matin pour aller rallier M. le commodore Bandiera.

» La corvette anglaise le Hazard s'est rendue ce même jour au mouillage d'Ourlac.

(J. de Smyrne.)

» Le vaisseau anglais le Vanguard a été laissé au mouillage de Ténédos vers le détroit des Dardanelles.

(ECHO DE L'ORIENT.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haie, le 15 juillet :

Nous apprenons qu'une décision royale du 11 juillet, n° 96, établit une nouvelle organisation de l'armée. Elle est partagée en 5 divisions d'infanterie, une brigade de grosse cavalerie et une autre de cavalerie légère. Elle est répartie comme suit :

1^{re} division d'infanterie. — Commandant le lieutenant-général baron Van Gzen, quartier-général Breda; 1^{re} brigade : S. A. R. le prince héréditaire d'Orange, général-major, quartier-général La Haye, afdeling de grenadiers, 1^{er} bataillon de chasseurs, 8^e afdeling d'infanterie, 2^e brigade : général-major Klerk, 2^e bataillon de chasseurs, 5^e et 12^e afdeling d'infanterie.

2^e division d'infanterie. — Commandant, le lieutenant-général, duc de Saxe-Weimar, quartier-général, Utrecht; 1^{re} brigade : le général-major Van Duynen, quartier-général, Bois-le-Duc, 7^e et 17^e afdeling d'infanterie, 2^e brigade : le général-major comte de Limburg Stirum, quartier-général Gorinchem, 9^e et 10^e afdeling d'infanterie.

3^e division. — Commandant le général-major de Favauge, quartier-général, Nimègue; 1^{re} brigade, le général-major baron de Quadt, quartier-général, Nimègue, 2^e et 18^e afdeling d'infanterie, 2^e brigade; le général-major de Hart, quartier-général, Maestricht, 15^e et 14^e afdeling d'infanterie.

Brigade de grosse cavalerie. — Le général-major de Posson, quartier-général Haarlem; 1^{re}, 5^e et 9^e afdeling de cuirassiers.

Brigade de cavalerie légère. — Le général-major Boreel, quartier-général, Tilbourg, 4^e et 5^e de bragons légers, 6^e régiment de hussards, et 10^e régiments de lanciers.

— On nous écrit de Maestricht, le 15 juillet :

« Nous apprenons que J. de Zantis, procureur du roi à Ruremonde et le commis greffier du même tribunal, J. J. Xanten, n'ayant pas voulu prêter serment de fidélité, sont déchu de leurs fonctions provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été statué à cet égard, comme le veut la résolution de S. M. du 12 juin dernier, relative aux fonctionnaires du Limbourg. (Hand.)

— M. Jessé, avocat à Maestricht, a été nommé juge supplémentaire à Ruremonde.

— Selon un récent relevé statistique, la marine hollandaise compte actuellement 2 vaisseaux de ligne de 84 canons, le Zeeuw et le Neptunus, 6 bâtiments de 74 canons; 1 de 64; 2 de 60; 19 de 54 à 32; 28 de 28 à 18; 16 de 14 à 7, parmi lesquels derniers 5 bateaux à vapeur. En tout elle compte 64 bords armés de 2377 canons, sans y comprendre 105 canonnières. Des vais-

mangeoires, pompes, plateaux, etc.; pour des corniches, chéneaux, conduites d'eau, gouttières, tuyaux de descente qu'on a soin d'isoler du plâtre, de la chaux humide ou des acides qui détruiraient tous les métaux.

Dans le commerce, on fait avec du zinc des planches lithographiques, des planches d'impression et des enseignes; à Londres, des boutiques ont en ce genre des ornements très-remarquables.

Des fabricans de Lyon ont fait des essais tendant à remplacer, pour leurs gravures et leurs dessins, le cuivre dont ils se servaient jusqu'à présent, par le zinc, qui est infiniment moins coûteux. Ils sont sûrs de faire aujourd'hui sur le zinc, avec un égal succès, tout ce qu'ils faisaient sur les autres métaux, tels que le cuivre et l'acier. Dans peu de temps, les fabricans de soie, de laines et de caillots n'emploieront peut-être plus que le zinc, qui coûte quatre ou cinq fois moins que le cuivre. Plusieurs d'entre eux ont aujourd'hui dans leurs magasins un capital mort de quelques cent mille francs en planches de cuivre. On peut juger de l'immense économie qu'ils obtiendraient en substituant le zinc au cuivre. Nous croyons devoir donner de la publicité à cette économie facile à réaliser, parce qu'elle permettra de réduire le prix de revient des fabricans, et qu'elle peut tourner ainsi à l'avantage des consommateurs de leurs produits.

Des graveurs ont essayé la taille-douce sur des planches de zinc qui ont donné des tons aussi agréables des nuances aussi délicates, qu'ils en obtenaient sur l'acier. La planche de zinc leur coûtait un franc, et une semblable en acier eût coûté dix à douze francs.

A Berlin, on exécute en zinc moulé tous les ouvrages de luxe qui sont chez nous réservés au bronze uni, au bronze doré, et même au fer moulé, tels que statues, candelabres, consoles de balcons, vases de grandes dimensions et ornemens d'architecture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans une restauration récente des vastes bâtiments de l'Université, on a remplacé la corniche extérieure en pierre par une corniche en zinc, ornée de rosaces et de dentelures, d'un travail très-remarquable. On a rempli par cet emploi du zinc trois conditions importantes: l'élégance, la solidité, l'économie.

Mais c'est surtout dans les toitures qu'en France l'application du zinc tend à se généraliser de jour en jour. Le zinc est une matière légère et solide à la fois qui n'exige, dans les toitures, que la faible pente nécessaire à l'écoulement des eaux. Il permet par conséquent d'établir des charpentes légères et très-économiques au lieu de ces charpentes hautes, lourdes et dispendieuses que nécessitent toutes les autres matières employées aux couvertures telles que l'ardoise et surtout la tuile.

seaux de 74 sabords, il y en a 2 en construction à Amsterdam et 1 à Flessingue; à Rotterdam se trouve sur chantier un bâtiment de 60 canons.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 juillet.

M. de Baway, secrétaire-général au ministère des travaux publics de Belgique, est parti hier de Bruxelles pour Paris, chargé d'une mission près le gouvernement français. Peut-être s'agit-il de la mesure que la France projette contre notre industrie linière.

— Ce matin de très-bonne heure l'échafaud était dressé sur la Grand-Place, un pompier le gardait. Des draperies rouges étaient tendues à deux des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, Lisse, de Blamont, condamné à mort pour avoir brûlé toute sa famille et dont la peine a été ébroucée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été exposé au carcan.

— Les examens de médecin de bataillon, qui ont succédé à ceux de médecin-adjoint, ont été terminés avant-hier.

Sur 14 candidats, 5 seulement ont été admis.

— Le célèbre pianiste Thalberg est à Bruxelles depuis samedi.

Bruxelles, le 15 juillet. — (5 heures.) Bourse peu animée, cependant on remarquait plus de fermeté dans les cours, il y a même eu une légère hausse sur quelques-uns. Les nouvelles de Paris rassurent sur le maintien de la paix dans le Levant.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 3 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 91 7/8, 5 p. c. 70 5/8 A. Société Générale titres en nom n. 765 certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité 1051 25 (101 5/8) A., Banque de Belgique 747 50 (74 5/4) A.

L'actif espagnol sans variation et sans affaires est coté 18 1/2 p.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec peu d'affaires; tourteaux avec quelques demandes la graine de colza s'est vendue au marché de ce jour très lentement, on se plaint assez généralement de la qualité.

Antvers deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoise 18 1/2 9/16.

LIÈGE, LE 18 JUILLET.

Nous apprenons qu'un de nos députés récemment élu, M. Max. Lesoinne, s'occupe activement d'un projet de canalisation de la Meuse, et qu'il a l'intention d'en faire une proposition formelle à la chambre des représentans, dès le commencement de la session prochaine. On dit que ce projet se recommande autant par la simplicité des moyens nécessaires à son exécution que par la dépense peu considérable qu'il conviendrait d'y affecter. S'il en est ainsi, nous ne doutons pas qu'il ne soit adopté par la chambre qui s'empressera de saisir cette occasion nouvelle de concourir au développement de la prospérité de nos provinces.

Malgré les réclamations de la presse et les plaintes nombreuses qui sont parvenues à l'autorité, le canal de la Sauvenière, qui aurait dû être comblé depuis deux ou trois ans, infecte toujours de ses miasmes un des plus beaux quartiers de la ville, et en rend le séjour tellement désagréable que beaucoup d'habitans sont obligés de le quitter, à l'époque des fortes chaleurs. Quel est donc l'obstacle qui s'oppose à ce que l'on supprime ce cloaque? Il nous semble pourtant que rien n'est plus facile. Pour y parvenir en peu de temps, il n'y a qu'à faire démolir une partie du parapet, construire un canal aux dimensions ordinaires, et à ordonner aux habitans d'aller et déposer les débris des maisons en démolition, si nombreuses aujourd'hui dans tous les quartiers de la ville.

La promenade du quai d'Avroy a pris, depuis quelque temps, un aspect tout différent de celui qu'elle avait l'année dernière. On en a fait niveler le sol, qui présentait partout des inégalités et enfonceurs, et l'on y a étendu une couche de cendres et de gravier. Cette réparation était urgente et nous y applaudissons. On a fait également enlever, depuis quelques mois, les matériaux qui encombraient une partie du quai, au rivage Saint-Jacques; mais il conviendrait aussi de faire disparaître les traces que le dépôt de ces matériaux y a laissés. On ferait bien également de s'occuper du pavage de la partie qui borde les maisons récemment élevées sur la ligne qui conduit de la rue Bertholet au rivage de la Meuse.

Un autre objet que nous recommandons à la sollicitude du conseil, c'est la nécessité de faire repeindre la façade de la salle de spectacle, qui, par son aspect sale et enfumé, dépare une des plus belles places de la ville. La dépense cependant ne serait pas si forte. Quelques centaines de francs suffiraient pour ce travail qui contribuerait beaucoup à l'embellissement d'un édifice qui restera debout long-temps encore, quoiqu'il ne réponde guères à sa destination.

On assure que diverses nominations ou promotions dans le corps diplomatique, ont été signées ces jours derniers par le roi. On cite entr'autres la nomination de M. Prosper Noyer, chef de bureau des consulats au département des affaires étrangères, en qualité de premier secrétaire de légation à Rome.

La toiture en zinc présente un autre avantage d'un grand intérêt; elle est à peu près exempte de tous frais d'entretien. En effet, par la propriété dont jouit ce métal de se couvrir d'un vernis préservateur, sa durée est indéfinie. Le grand théâtre de Bruxelles, couvert en zinc depuis environ vingt ans, n'a eu besoin encore d'aucune réparation d'entretien. Il existe, à Paris même, des bâtiments dont la toiture en zinc date de vingt-cinq ans, et offre un état de conservation aussi parfait que le premier jour.

Il importe de remarquer pour les provinces où les eaux pluviales sont recueillies dans des citernes et servent aux usages domestiques, que l'eau après avoir passé sur des toits de zinc, est aussi salubre que celle descendant des toits d'ardoises ou de tuiles.

Les avantages notables de ce genre de couverture sont signalés en détail dans une brochure intitulée: Mémoires sur les couvertures des casernes et édifices, qui a été publiée par un savant distingué M. Belmas, colonel du génie. Dans cet ouvrage, que nous recommandons à tous les architectes et entrepreneurs, M. le colonel Belmas passe en revue tous les genres de toiture connus, et sur tous, il n'hésite pas à donner la préférence à la couverture en zinc. En France comme à l'étranger, les particuliers et le gouvernement ont fait d'heureux essais de ce système de couverture; c'est ainsi que sont couverts à Paris; le ministère du quai d'Orsay; la galerie de Minéralogie et de Géologie au Jardin des Plantes; les Archives de la cour des Comptes; le grand Marché à Charbon près l'Abattoir du Roule, le marché de la Madeleine; les bâtiments du chemin de fer de Paris à Saint-Germain; le grand Bazar du boulevard Bonne-Nouvelle; et beaucoup d'autres encore soit à Paris, soit dans les départemens.

Toutsemble présager au zinc un grand avenir commercial. La société anonyme de la Vieille-Montagne nous semble en position de hâter ce avenir. Elle possède les plus belles mines connues, des capitaux considérables et une expérience acquise de longue main, toutes choses fort bonnes pour prospérer elle-même et faire prospérer le commerce du zinc qu'elle a conçu et qu'elle pratique en grand.

Quant à nous, éclairés par les renseignements les plus dignes de foi, nous croyons avoir fait une chose utile au public en attirant son attention sur un métal qui peut recevoir des applications si multipliées et si avantageuses au commerce, et dont l'édifice même de l'exposition justifie, dans sa couverture, une des grands utilités pratiques.

(Extrait du Journal des Débats.)

Montagne, exploitées jusqu'alors par le gouvernement. Pour assurer au concessionnaire des avantages considérables, exclusifs même, il fit rechercher tous les gisemens calcaires existant autour de l'exploitation de la Vieille-Montagne, et il les réunit tous dans une seule concession à laquelle il assigna par décret impérial une étendue de 8500 hectares environ; c'est ce qui a fait de la concession de la Vieille-Montagne une des plus riches en minerais qui existent. La pensée de Napoléon eut des résultats heureux. Les mines de la Vieille-Montagne acquirent bientôt une grande importance; elle ne fit que s'accroître dans les mains et sous l'influence de M. Mosselman, qui, en 1857, pour leur donner de nouveaux développemens, fit l'apport de ces mines à la société anonyme actuelle.

Dès son apparition sur nos marchés, le zinc fut accueilli partout avec une faveur marquée. Bientôt d'autres mines furent exploitées, particulièrement en Silésie, et aujourd'hui de grandes masses de ce métal sont consommées en France, en Angleterre, en Russie, dans l'Inde et aux Etats-Unis.

Pour ne parler que de la France, on peut juger par les chiffres ci-après, extraits des publications de la douane, dans quelle rapide progression la consommation du zinc s'y est accrue. Jusqu'en 1851, l'importation moyenne du zinc brut n'avait pas atteint annuellement deux millions de kilogrammes.

En 1855 elle était de	6,000,000 kilogr.
En 1856 elle fut de	10,000,000 id.
En 1857 elle a été de	11,800,000 id.

Le succès de ce métal va donc toujours croissant. Il s'explique par les qualités qui lui sont propres, et surtout par son extrême bon marché, comparé aux autres métaux. Il est léger et pourtant tenace; il est très-malléable et facile à travailler. Il a une propriété toute particulière: exposé à l'air, il se couvre d'une espèce de patine insoluble et très-dure, qui garantit le corps du métal de toute oxydation ultérieure: c'est ce qui est attesté par les chimistes et les plus distingués, tels que MM. Darcey, P. Berthier, membres de l'Institut. Benzéites et d'autres savans encore qui ont observé cette singulière propriété du zinc, déjà reconnue sur le bronze antique.

Dans nos ports de Dunkerque, du Havre, de Granville, de Saint-Malo, Nantes, Bordeaux et Marseille, on emploie le zinc à doubler les navires avec une très-grande économie. C'est en Hollande que furent faits les premiers essais de ce genre de doublage.

Le zinc s'emploie encore, avec beaucoup de succès, dans nos usages domestiques pour un grand nombre d'ustensiles, tels que baignoires, bassins,

M. C. Materne, chef du cabinet, aurait reçu également le titre de premier secrétaire de légation.

M. le comte Camille de Lovencourt est aussi nommé premier secrétaire de légation à Vienne.

M. le vicomte Amédée Vilain XIII, attaché à la légation de Vienne, ira à Berlin en qualité de deuxième secrétaire de légation.

Le gouvernement vient de charger M. Simonis d'exécuter en marbre le buste de feu le statuaire Kessels. Le beau talent de M. Simonis est un sûr garant qu'il s'acquittera de ce travail d'une manière brillante.

Des nouvelles reçues aujourd'hui de Bruxelles, annoncent que M. Masui va être placé à la tête des travaux publics, avec le titre de directeur général.

Le 5 août prochain aura lieu l'inauguration des embranchements du canal de Charleroi. On sait que ces embranchements consistent en deux canaux et en deux chemins de fer, prolongés jusqu'au bassin des houillères du centre.

Le roi a fait espérer à la compagnie concessionnaire qu'il assisterait à cette cérémonie, qui doit être faite avec toute la solennité que comporte l'importance de ces grands travaux.

On nous écrit de Charleroi, 16 juillet :

Hier, vers quatre heures du matin, un duel au pistolet a eu lieu hors la porte de Waterloo en cette ville, entre M. Henri Halbreck, né à Givry, domicilié à Charleroi, et Gustave Roulier, domicilié à la Planchette, près de Charleroi.

On lit dans le Journal d'Anvers :

Les formalités à remplir au premier bureau à Lillo sont telles que nos pêcheurs de crabbes et grenades sont obligés de faire leurs déclarations, et ne peuvent monter la rivière que munis d'un acquit qu'ils doivent rendre à leur arrivée.

On écrit de Francfort, le 12 juillet :

Le secrétaire de la légation autrichienne près la cour de S. M. le roi des Belges, baron de Handel, est parti aujourd'hui de Francfort pour Bruxelles, où il a été nommé chargé d'affaires ad interim, jusqu'à l'arrivée prochaine de M. le comte Dietrichstein.

Le fameux Hortensia, monstre qui se trouve à Ille (Pyrenées orientales), chez un pépiniériste, et dont il a été question l'année dernière dans plusieurs journaux, a atteint les dimensions suivantes : 11 mètres de circonférence, 2 mètres de hauteur.

Un ténor du théâtre du Havre, M. Valgadier, à la suite d'une entrevue qu'il a eue dernièrement avec un de ses oncles, prédicateur de Paris, a pris la résolution d'entrer au Séminaire de Saint-Sulpice, et de consacrer le reste de sa carrière à l'état ecclésiastique.

On lit dans le Courrier Français :

Le ministère n'a pas fait jouer le télégraphe pour promettre aux filateurs de lin et aux fabricants de toile de modifier les droits d'introduction de ces deux objets venant de l'étranger ; mais il ne s'en est pas moins engagé à changer le tarif existant immédiatement après la session.

Les ambassadeurs anglais et belge, qui ont eu, à ce qu'il paraît, connaissance de ce projet, ont déjà fait entendre de vives réclamations auprès du ministre des affaires étrangères contre une mesure qui froisserait les intérêts de leur pays.

Ainsi, dans l'intérêt d'une seule branche d'industrie, on en sacrifiera une foule d'autres qui prospèrent maintenant, ou qui du moins ne sont pas en souffrance. C'est toujours le même esprit de monopole qui prévaut dans le conseil.

C'est enfin une baisse que nous pouvons annoncer comme résultat des fluctuations survenues sur les divers marchés réguliers des céréales pendant la semaine dernière.

Sur le froment, la hausse et la baisse se sont partagées les marchés réguliers ; sur cinq d'entre eux les prix sont descendus, sur les cinq autres, ils ont encore monté.

Revenons au mouvement des marchés réguliers. Sur cinq, comme nous l'avons dit, il y a eu baisse.

Sur le seigle la baisse a été générale. Il n'y a eu hausse qu'à Arlon, de 85 centimes, tandis qu'il y a eu baisse de 1 fr. 55 à Bruges, de 95 c. à Anvers, de 72 à Louvain, de 50 à Gand, de 54 à Hasselt et de 11 à Bruxelles.

Les marchés ont été plus fortement approvisionnés que la semaine précédente ; il a été vendu mille hectolitres de froment et seize cents hectolitres de seigle de plus dans la première semaine du mois.

CAISSE DE PRÉVOYANCE.

L'exemple des exploitants liégeois vient d'être suivi ; le conseil provincial du Hainaut, plein de sollicitude pour la classe ouvrière de cette province, vient d'affecter une somme de six mille francs à l'établissement d'une ou de plusieurs caisses de prévoyance.

Nous reproduisons ci-dessous l'arrêté qu'il vient de prendre : Le conseil provincial du Hainaut,

Wantant provoquer l'établissement de caisses de prévoyance en faveur des ouvriers employés aux travaux des mines dans la province ;

Art. 1er. La députation permanente est chargée de faire connaître aux exploitants de mines du Hainaut l'institution de la caisse de prévoyance établie à Liège en faveur des ouvriers mineurs, de les inviter à se réunir et à se concerter pour l'établissement d'une ou plusieurs caisses de même nature dans cette province, et en général de prendre toutes les mesures propres à faciliter ces institutions.

Art. 2. Une demande sera adressée au gouvernement à l'effet d'en obtenir un subside annuel, pour la création desdites caisses de prévoyance.

Art. 3. Dans la session ordinaire de 1840, la députation permanente soumettra au conseil l'état de situation de ces caisses, s'il en existe alors, ou les difficultés qui se seront opposées à leur établissement, s'il n'en existe pas.

Art. 4. Il sera porté au budget de 1840 une somme de 6000 francs dont l'emploi est laissé aux soins de la députation permanente.

BIBLIOGRAPHIE.

FABLES ANCIENNES ET NOUVELLES, par F. Rouveroy, 2 volumes. Liège et Bruxelles.

Monsieur a-t-il lu les fables de La Fontaine? Telle est la question qu'adressa, un jour, un petit auteur du siècle dernier, à un écrivain qui faisait, devant lui, l'éloge des fables de Florian.

Dans la pensée de beaucoup de personnes, qui croient fermement que la littérature française est morte avec Louis XIV, et qui ne voient rien de comparable aux chefs-d'œuvre qu'elle a produits sous le règne de ce roi, c'est presque un crime que de se consacrer à l'étude d'une branche des lettres qui a été cultivée avec succès par un des grands génies de cette époque.

M. Rouveroy est du nombre de ces esprits progressifs et éclairés qui ne se sont pas laissés intimider par le reproche banal qu'adressait, à Florian, le critique malveillant dont nous avons parlé plus haut.

M. Rouveroy a consacré une grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse. Le Petit-Bossu, ou les voyages de mon-oncle, un essai de Physique élémentaire, de l'Emploi du tems, lui ont acquis à l'estime et à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au développement de l'instruction.

Mélanges historiques et littéraires, par M. L. Polain, 1 vol. Liège.

Notre laborieux et savant archiviste, M. Polain, vient de réunir en un volume de près de quatre cents pages, sous le titre de Mélanges historiques et littéraires, diverses publications qui ont paru, à des intervalles éloignés, dans quelques recueils périodiques de notre pays.

d'Oultremont; la Warde des Steppes; l'Assassinat de Charles-le-Bon comte de Flandres; le Jour des Rois, ou la conspiration de Wathier d'Atthin; Godefroid de Bouillon; Massacre des magistrats de Louvain en 1379; Guy de Kanne, ou le vendredi de Pâques de l'an 1486; Coup-d'Œuil sur l'organisation communale de Liège avant 1789; les Croix de Verviers.

Dans les épisodes historiques que nous a retracés la plume de M. Polain, l'intérêt le dispute à la variété et quand on a lu son recueil, on le dépose avec une satisfaction intérieure que vous ne ressentez presque jamais après la lecture de la plupart des livres si futiles et si frivoles qui se publient à notre époque.

Le style de M. Polain est clair, net et correct. Point de phrases ambitieuses ou d'images à effets. M. Polain comprend, dans toute son étendue, le rôle sévère de l'historien, et ses paroles sont toujours à la hauteur de la gravité des événements qu'il raconte.

Richilde ou épisodes sur l'histoire de la Flandre au XIe siècle, par Coomans, ané. Gand, 2e édition 1 vol. in-8o orné de planches.

La presse belge a déjà eu à s'occuper, plus d'une fois, des travaux historiques de M. Coomans. Des esquisses biographiques, un essai sur la répression du duel, une histoire abrégée de la Belgique, les charmantes légendes intitulées la Clé et le moine Robert, et plusieurs autres travaux lui assurent un rang distingué parmi nos jeunes écrivains.

On conçoit que les bornes d'un journal quotidien, qui s'occupe spécialement de politique, sont trop resserrées pour exposer en entier le sujet qui a occupé l'auteur et analyser son livre; d'ailleurs cette tâche vient d'être parfaitement remplie par M. Jules de St-Genois, dans la dernière livraison de la Revue belge.

M. Coomans a fort bien atteint son but qui était de nous faire connaître la vie entière de Richilde, ainsi que les mœurs et les usages de la Flandre au moyen-âge. Il a su jeter, dans son récit, quelques digressions heureuses, et, à côté de la grande figure de son héroïne, il a groupé, avec succès, plusieurs personnages dont les caractères sont tracés de main de maître.

À côté de Pélage, il nous faut cependant placer quelques mots de critique. Si, nulle part, dans le livre qui nous occupe, nous n'avons remarqué des anachronismes de faits un peu saillants, nous ne pouvons en dire autant des anachronismes de pensées.

Son livre offre aussi un vif attrait sous le rapport artistique. La deuxième édition rachète l'incommodité de son format par l'illustration de plusieurs belles lithographies dont quelques-unes, dessinées par le frère de l'auteur, sont d'une parfaite exécution.

Nouvelles dramatiques par Gaucet, 1 vol. in-12, Liège.

Jusqu'à présent nous ne connaissions M. Gaucet que par quelques pièces de poésies qui ont été insérées dans différents journaux. La plupart de ces morceaux, qui portaient l'empreinte d'une mélancolie douce et d'une sensibilité vraie, ont été lus avec plaisir.

MÉDECINE. — Singulière application thérapeutique de l'or.

À quel moyen étrange n'a pas fait appel la médecine? L'art de dorer la pilule est fort connu, fort ancien, et est à l'usage de bien d'autres que MM. de la Faculté. Mais l'idée de couvrir de feuilles d'or une maladie, de dorer une inflammation, de dorer des pustules, comme un ouvrier sur métaux dore un chandelier, est une de ces idées qui semblaient devoir entrer difficilement dans une tête médicale.

M. Legrand a présenté en même temps que cette observation à l'Académie des sciences de France, une brochure de M. le docteur Duhamel sur le traitement des maladies scrofuleuses au moyen de l'or.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 17 JUILLET.
Naissances : 6 garçons, 5 filles.
Mariages 7, savoir :
 Jean Hubert Graison, menuisier, de Bilstain, et Marie Thérèse Moitroux, journalière, sur Avroi. — Etienne Warnier, peintre en bâtiments, à la Boverie, et Anne-Elisabeth Joseph Thirion, couturière, même rue. — Jean Albert, houlleur, rue St-Nicolas, et Marie Anne Joseph Bertrand, couturière, même rue. — Jean François Marcelisse, tanneur, rue des Tanneurs, et Marie Joseph Houssa, repasseuse, rue Bauregard. — Laurent Michel Pairoux, tanneur, rue Rouleau, et Agnès Simon, couturière, même rue. — Walther Bernard Jourdan, fleur, rue Grande-Nassau, et Marguerite-Ida Quirin, sans profession, même rue. — Martin Demel, peintre en bâtiments, sur Avroi, et Elisabeth Marguerite Dopagne, journalière, même rue.
Décès : 1 homme, savoir :
 Jean Albert Ferdinand Thomas, âgé de 45 ans, prêtre, sur la Fontaine.

ANNONCES.

HARENGS nouveaux, au Moriane, rue du Stockis.

NOUVELLES MOULES ET ESTURGEON, chez ANDRIEN.

Premiers **HARENGS** nouveaux, ANCHOIS, ESTURGEON, très-frais à 12 sous la livre, chez PERET, rue Sainte-Ursule. 861

Société du Casino.

SECONDE CONVOCATION.

Assemblée générale de la Société, le jeudi 18 du courant et jours suivants s'il y a lieu, à 4 heures de l'après-midi, chez M. le notaire RENOZ, rue du Pot-d'Or.

MOTIF :

Examen du projet de règlement de la Société.
 Nota. MM. les Sociétaires-Actionnaires sont prévenus, qu'en vertu de la délibération de l'assemblée générale en date du 30 avril 1837, les résolutions sont prises sur seconde convocation, quelque soit le nombre des membres présents. En conséquence ils sont instamment priés d'assister aux discussions du règlement.
 Pour la commission administrative,
 Le président, D. BEYNE.
 Le secrétaire, Félix JEHOTTE.

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 8 AOUT 1839, à 5 heures après-dîner, le notaire MOXHON, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Hors-Château, à Liège,

UNE BELLE ET BONNE MAISON,

Sise à Liège, rue des Écoliers, n. 158, devant l'église Saint-Pholien, propre à un rentier ou à un ecclésiastique.
 Cette maison se compose, au rez-de-chaussée, de deux pièces et d'une cuisine, avec deux pompes, cour et cave au dessous, aux étages, de plusieurs chambres et greniers.
 On accordera des facilités pour le paiement.
 S'adresser audit notaire MOXHON pour connaître les titres et conditions. 859

Avis POUR SURENCHÉRIR.

M^r DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte reçu le 16 JUILLET courant,

IL A ETÉ VENDU ;

1^o UNE MAISON, sise à Liège, rue sous la Grande-Tour, n. 81, moyennant 50,000 francs; et 2^o UNE AUTRE MAISON, située même rue, à côté de la précédente, n. 80, moyennant 22,000 francs, et qu'on peut dans les 15 jours de la vente, surenchérir l'une ou l'autre d'un vingtième.
 S'adresser audit notaire. 863

Foin et trèfle.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Informe que l'adjudication de

24,310 kil. (130 fats)

DE FOIN EN 6 LOTS,

ET CELLE DE 13,090 KIL. (70 FATS)

DE TRÈFLE EN 2 LOTS,

N'ayant pas eu lieu, cette adjudication est remise au **MERCREDI 24 JUILLET** courant, à 3 heures de relevée.

Les soumissions devront être remises, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la commission, où l'on peut voir tous les jours, de 9 à trois heures, le cahier des charges.

Lundi 29 Juillet 1839,

A 2 HEURES DE RELEVÉE,

Chez M. LEKEUX, à Chokier, le notaire BIAR, exposera en

VENTE AUX ENCHÈRES,

UNE MAISON

étaillée et dépendances avec environ 15 verges grandes de jardin, prairie et terre, le tout ne formant qu'un ensemble situé sur les Trixhes, comme de Flémalle-Haute, aux clauses et conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 858

Biens à Vendre,

COMMUNES DE NOVILLE, MOUMAL ET ROLOUX,

Pour en jouir au 1^{er} mars 1840.

JEUDI 25 JUILLET 1839, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Nord, rue Neuve, derrière le Palais, à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^r MOXHON, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

IMMEUBLES SUIVANTS :

Premier lot. — Une TERRE LABOURABLE, contenant deux hectares 81 ares 60 centiares, située commune de Noville, campagne de Roloux, désignée au cadastre, section B, n. 175, exploitée partie par les enfants Bronckart, et partie par M. Louis-Hubert Streel, bourgmestre de Noville, joignant du Nord au lot suivant.

Deuxième lot. — Un VERGER, contenant 52 ares 90 centiares, situé commune de Noville, campagne de Roloux, désigné au cadastre, section B, n. 173, exploité par les enfants Bronckart, joignant du midi à la terre qui précède.

Troisième lot. — Une TERRE labourable, contenant 81 ares 40 centiares, sise commune de Noville, campagne de Roloux, désignée au cadastre, section B, n. 207, exploitée par M. Louis-Hubert Streel.

Quatrième lot. — Une TERRE labourable, contenant 24 ares 90 centiares, située commune de Noville, campagne de Roloux, désignée au cadastre, section B, n. 262, exploitée par M. Streel.

Cinquième lot. — Une TERRE labourable, contenant un hectare 84 ares 95 centiares, située commune de Roloux, fond de Noville, désignée au cadastre, section A, n. 95, exploitée par M. Streel.

Sixième lot. — Une TERRE labourable, contenant 86 ares 40 centiares, située commune de Noville, Thier d'Ovilay, section A, n. 76 A, exploitée par Jean-Laurent Rose de Moumal, joignant du midi au chemin de fer.

Septième lot. — Une TERRE labourable de 43 ares 40 centiares, sise commune de Noville, Thier d'Ovilay, section A, n. 76 B, exploitée par le sieur Rose, joignant du nord au chemin de fer, qui la sépare de la pièce précédente.

Huitième lot. — Une TERRE labourable de 3 hectares 26 ares 95 centiares, sise commune de Noville, Fond-du-Bois, section A, n. 126, exploitée par les enfants Bronckart, joignant du Nord au chemin de fer, et du levant au chemin de Moumal à Genève.

Nuvième lot. — Une TERRE labourable de 57 ares 50 centiares, sise commune de Noville, Fond-du-Bois, section A, numéro 196, joignant du couchant au chemin de Moumal à Genève, exploitée par Jean-Laurent Rose.

Dixième lot. — Une TERRE labourable de 88 ares 65 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 193, joignant du couchant au chemin de Moumal à Genève, exploitée par les demoiselles Lekeux, de Moumal.

Onzième lot. — Une TERRE labourable de 85 ares 40 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 200, joignant du couchant au chemin de Moumal à Genève, exploitée par Jean-Laurent Rose.

Douzième lot. — Une TERRE labourable de 87 ares 19 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 291, exploitée par M. Streel, joignant du levant au lot suivant.

Treizième lot. — Une TERRE labourable de 18 ares 10 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 288, exploitée par les enfants Bronckart, joignant du couchant au lot précédent.

Quatorzième lot. — Une TERRE labourable de 40 ares 10 centiares, sise commune de Noville, entre les deux voies, désignée au cadastre, section A, n. 517, exploitée par les enfants Bronckart.

Quinzième lot. — Une TERRE labourable de 87 ares 18 cent. sise commune de Foville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 250, exploitée par Streel.

Seizième lot. — Une TERRE labourable de 67 ares 52 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, numéro 213, joignant du nord au chemin de Waremme à Liège, exploitée par les demoiselles Lekeux.

Dix-septième lot. — Une TERRE labourable contenant un hect. 83 ares 8 centiares, sise commune de Noville, campagne de Fexhion, désignée au cadastre, section A, n. 279, exploitée par M. Streel.

Dix-huitième lot. — Une TERRE labourable de 29 ares 95 cent. commune de Moumal, au Buisson-de-Pioux, section B, n. 820, exploitée par Jean-Laurent Rose.

Dix-neuvième lot. — Une TERRE labourable de 50 ares 20 centiares, sise commune de Moumal, campagne de Kemexhe, section A, numéro 994, exploitée par les enfants Bronckart.

CES IMMEUBLES SONT LIBRES DE CHARGES.

S'adresser pour connaître les titres, plans et conditions, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège. 860

VENTE

D'UNE

PETITE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE.

SAMEDI 27 JUILLET 1839, à 10 heures du matin, le notaire BIAR vendra en son étude place St-Paul, à Liège,

une maison,

portant le n. 687, dont la façade vient d'être démolie par la ville, située rue de la Régence, audit Liège, ayant 6 mètres 50 centimètres de profondeur sur 4 mètres 65 centimètres de largeur, tenant d'un côté à la nouvelle fabrique de M. Cockerill et d'un autre à M. Hubert. 851

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES. Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St-Paul, n. 4. 661

VENTE

DE

Bâtimens et Terrain

CONTIGU,

SITUÉS A MONTFORT,

Commune d'ANS-et-GLAIN, longeant le Chemin de Fer

Jeudi 8 Aout 1839,

A 10 HEURES DU MATIN,

M^r DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude,

UN CORPS DE BATIMENS

NOMMÉ LA FERME DE MONTFORT,

Et composé d'une maison d'habitation, grange, écurie, four, foinil et puits, avec un jardin légumier et une languette de prairie; le tout ne formant qu'un ensemble sur une étendue superficielle de trente ares et neuf centiares carrés (6 verg. gr. 18 verges p. et 15 p. c.), sis en la commune d'Ans-et-Glain, entre la grand'routte et le chemin de fer auquel ces immeubles joignent du levant et du midi, et du couchant à la famille Raick.
 Sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Husque, n. 231-19, où le plan de cette propriété est déposé.

BOURSES.

PARIS, LE 16 JUILLET.

5 p. c.	79 50	Mutualité.	—
4 p. c.	102 50	Act. Réunies.	—
3 p. c.	111 70	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	—	Dettes actives.	19 1/2
Ob. de la v. de Par.	1185 ex-int.	Passive.	4 1/4
Emp. belge.	—	Emp. romain.	101 1/2
Soc. générale.	—	Naples.	99 80
B. de Belg.	780	Emp. port. 5 p.c.	—

LONDRES, LE 15 JUILLET.

5 p. c. consolidés.	93 1/4	Différences.	—
Belge. 1832.	—	Passives.	4 1/8
Hol. Dette active.	54 5/8	Russes.	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresl.	78
Id. 3 p. c.	92	Mexicains 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	19 7/8 19 1/8		

AMSTERDAM, LE 16 JUILLET.

Dette active.	54 1/16	Espagne. Ardoin.	18 9/16
5 p. c.	102 5/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 15/16	• 1855.	—
Synd. d'am.	96 1/2	• Passive.	—
• 5 1/2 p. c.	81 5/8	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	172 5/4 ex-d.	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et comp.	105 1/8
• de Rotterdam.	—	• 1828-1829.	104 5/4
Prusse L. 1852.	—	• C. c. Hone.	98 5/8
Autriche. Métall.	103 1/8	• Lis. gr. liv.	70 5/4
Bresl. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 17 JUILLET.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	125	P
• Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95	A
Emp. de 48 milli.	101 5/8	Act. R. Levé 1852.	101 1/4	A
de 50 milli.	91 5/4	Cert. à A. 1854.	100	A
Hollande. Det. act.	—			
• Rente rem.	107 5/4			
Autriche. Métalliq.	—			
Lots de fl. 100.	—			
• fl. 250.	—			
• fl. 500.	810			
Polog. Lots fl. 500	119			
• fl. 500	156 5/8			
Bresl. E. L. 1854.	78			
Espagne. Ardoin.	18 1/2 et			
Dette passive 1854.	—			
• différée.	—			
Danemar. E. Not.	96			
Dito à L.	74 1/4			

CHANGES.

Amsterd. C. jours	58 0/10	P
Id. 2 mois.	—	
Rotterd. C. jours.	58 7/10	P
Id. 2 mois.	—	
Paris. C. jours.	114 av.	A
Id. 2 mois.	13 0/10	P
Londres. C. jours.	59 1/10	A
Id. 2 mois.	59 7/10	P
Francfort. C. jours	—	
Id. 5 mois.	55 11/10	A
Bruxelles et Gand.	14 0/10	A

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole était stationnaire à 18 1/2 0/10 à au comptant et à 19 20 courant. On avait un peu plus de demande pour les obligations belges : 5 p. c. qui ont été négociées et qui restent 70 5/8 A ; le 4 p. c. était offert à 91 3/4, le 5 p. c. sans affaires à 101 5/8.

BRUXELLES, LE 17 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55 5/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 7/8	Mutualité.	105 1/8
Id. de 37 mil.	70 5/8	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Moncaux.	—
Act. de la Soc. G.	765	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1050	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	118	Houyoux.	—
B. de Belgique.	74 5/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lis de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	H. F. Luxembourg	85
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	140	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	105	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	100	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	127	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	—
Sais-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	18 1/2
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Mem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresl. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	—

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 JUILLET.

Le brick anglais Hannah, v. de Newcastle, ch. de charbon.

VIENNE, LE 8 JUILLET.

Métalliques 5 p. c., 107 3/4. — Actions de la Banque 1404.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N. 622.